

Rapport de la commission des finances. Préavis no 02/24

Crédit d'études – Construction d'une salle de gymnastique double à la piscine

Objet	Planification scolaire ASSAGIE - Aubonne 2040
Opération proposée	Suite au résultat du MEP, crédit d'étude nécessaire au projet de construction de salle de gym double à la piscine
Coût de l'opération	1'235.000.00 TTC
Réalisation	Au plus vite, étude géologique dès que possible
Financement	Dans un premier temps par la trésorerie courante
Amortissement	Sur 10 ans ou en même temps et sur la durée du crédit d'ouvrage
Plan d'investissement	Figure au plan d'investissement du budget 2024 projet No 353.03 « Nouvelles constructions sur le site scolaire du château », crédit de 18.5 mio (projet global); le crédit demandé est aussi lié au projet No 170.02 « Rénovation de la piscine », crédit global de 5 mio.
Impact sur le compte de fonctionnement	Néant (hormis l'éventuelle charge d'intérêt sur un emprunt).

Le soussigné rapporteur a assisté aux deux séances préliminaires de la commission ad-hoc, qu'il remercie pour son invitation. Lors de la 2^{ème} séance, le syndic Yves Charrière et la municipale (remplaçante) Catherine Zweifel ont apporté les renseignements utiles à la rédaction du présent rapport. La CoFin a encore rencontré, lundi 10 juin, le syndic afin d'échanger sur quelques questions restées en suspens.

REMARQUES :

La présente demande de crédit d'études s'inscrit dans la planification de l'ASSAGIE 2040 qui prévoit, sur le site du château, le cycle 5-8 P. L'école secondaire doit être sise dans le centre régional.

La ZUP (Zone d'Utilité Publique) est déjà entérinée dans le PACOM.

FINANCES :

Le crédit d'étude a été élaboré par le bureau d'architectes Camamala & Ismail, lauréat du MEP. Le crédit demandé se composant exclusivement d'honoraires, la CoFin s'est intéressée à leurs détails. Ces montants concernent tous les phases 31 à 33 et ont été définis par le mandataire, lauréat du MEP. Il été attribué un nombre d'heures à chaque corps de métier, transformées en % afin d'exprimer leur proportion. La phase 31, soit l'avant-projet comprend 1'982 heures au total, la deuxième phase (32), la plus importante

puisqu'elle concerne le projet de l'ouvrage, correspond à 4'207 heures et enfin, les procédures de demande d'autorisation y compris la mise à l'enquête, soit la phase 33, se voit attribuée 526 heures. 6715 heures (à environ 150.- francs TTC) sont donc prévues pour ces 3 phases que se répartiront les divers corps de métier.

Ces montants ne correspondent donc pas à un forfait mais à un nombre d'heures estimé. La Municipalité paiera selon un décompte d'heures effectives justifiées.

CONSIDERATIONS GENERALES & FUTURES

Le financement et l'amortissement de la construction de la partie salle de gymnastique sera assuré par la location facturée à l'ASSAGIE.

La construction de la salle de gymnastique permettra dans le principe d'appréciables économies :

- Sur la consommation de gaz de la piscine, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture couplés à une pompe à chaleur assurant le chauffage de la salle de gym et de la piscine.
- Sur les transports internes par bus, de l'ordre de 50'000.- francs par année, payés par l' ASSAGIE.

CONCLUSION :

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances préavise favorablement à l'octroi d'un crédit de frs 1'235'000.- pour la réalisation de l'étude de la construction d'une salle de gymnastique double à la piscine.

Aubonne, le 20 mai 2024

Le rapporteur : Daniel Blanchard